Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 029-262900343-20261117-2026111702-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Centre Communal d'Action Sociale - Ville de Quimper

VILLE DE QUIMPER | CCAS

Séance du conseil d'administration du 17 novembre 2026
Convoquée le 12 novembre 2026
au CCAS de Quimper, 8 rue Verdelet

Séance présidée par Monsieur Matthieu STERVINOU

Nombre de membres en exercice : 17

Présents :

Monsieur **Matthieu STERVINOU**, vice-président
Madame **Sabrina ALLAIN** administratrice
Monsieur **Philippe CALVEZ**, administrateur
Monsieur **Jean - Paul DEBEST**, administrateur
Monsieur **Olivier FRANCHON**, administrateur
Madame **Myriam LE COZ VAN EESBEKE**, administratrice
Madame **Anne LESSARD**, administratrice
Monsieur **Bernard LE MAO**, administrateur
Madame **Viviane MAHÉ**, administratrice
Madame **Véronique MARZIN**, vice-présidente déléguée
Madame **Margaux PHILIPPE,** administratrice
Monsieur **Jean-Yves RICOUARD**, administrateur
Monsieur **Patrick TROALE**, administrateur
Monsieur **Laurent VERLINGUE,** administrateur

Absents et excusés :

Madame **Isabelle ASSIH,** présidente
Monsieur **Thomas COUTURIER**, administrateur
Monsieur **Julien VERGNAULT**, administrateur

Secrétaire de séance : Madame Aurore DURDON

Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 029-262900343-20261117-2026111702-DE

Conseil d'administration du
Centre Communal d'Action Sociale
de la ville de Quimper

Séance 17 novembre 2026

N° 2026.11.17.02

Budget principal
Subvention 2026 au budget du Portage de repas à domicile

Il est proposé au conseil d'administration d'autoriser le versement d'une subvention du budget principal au budget du Portage de repas à domicile.

***

Conformément au vote du budget 2026 et à la délibération d'affectation du résultat 2025, il est prévu que le budget principal verse une subvention au budget annexe du portage de repas pour couvrir le déficit 2025, et pour compenser sur l'exercice 2026 le Ségur et le RIFSEEP.

- Le déficit 2025 à couvrir s'élève à 38 351,02 €.
- Le coût du Ségur 2026 est de 8 750 €.
- Le coût du RIFSEEP 2026 est de 2 250 €.

Après avoir délibéré, le conseil d'administration décide, à l'unanimité, d'autoriser le versement d'une subvention du budget principal au budget du portage d'un montant de 49 351,02 €.

Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 029-262900343-20261117-2026111702-DE

À Quimper, le 18 novembre 2026

Secrétaire de séance	Le vice-président par délégation
Aurore DURDON Directrice du CCAS	Matthieu STERVINOU VILLE DE QUIMPER CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL FINISTÈRE